

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 1876.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi, contenant le Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1877.

(Voir le N° 103, session 1875-1876, le N° 46, session 1876-1877, de la
Chambre des Représentants, et le N° 20 du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,
SACQUELEU, le Baron VAN DELFT, le Comte DE ROBIANO, FLÉCHET, et ORBAN
DE XIVRY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de loi de la Gendarmerie porte l'effectif de ce corps, tant en hommes qu'en chevaux, à 1,731 hommes et 1,182 chevaux.

La diminution des dépenses s'élevant à fr. 6,746-27 sur l'exercice de 1876, provient d'un jour en moins que l'année bissextile précédente.

Partageant l'avis de toutes les sections de la Chambre, les membres de votre Commission ont exprimé le vœu de voir l'effectif de la Gendarmerie augmenté dans de larges proportions; ils ont été heureux de voir l'honorable Ministre de la Guerre abonder dans l'idée de la création d'un escadron d'instruction, destiné à se porter là où la nécessité de la présence d'un corps militaire se ferait sentir.

La Commission engage le Ministre de la Guerre à se mettre d'accord avec le Ministre de la Justice, pour aviser à prendre des mesures de nature à sauvegarder les gendarmes des attaques dont plusieurs d'entre eux ont été victime.

Un membre fait observer qu'il serait utile de substituer des brigades à pied aux brigades à cheval, dans certaines parties du Luxembourg. Pareille mesure, outre d'autres avantages, permettrait d'augmenter le nombre des gendarmes sans augmenter le chiffre de la dépense.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet qui vous est soumis.

Le Rapporteur,
E. ORBAN DE XIVRY.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.